

COMPTES FINANCIERS UNIQUES

EXERCICE 2025

Présentation synthétique

L'article L1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Financier Unique (CFU), qui regroupe le compte administratif et le compte de gestion, sera obligatoire à compter de l'exercice 2026 pour toutes les communes et EPCI.

La Communauté Urbaine d'Arras a anticipé cette obligation et adopte le compte financier unique pour l'ensemble de ses budgets au titre de l'exercice 2025.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré pour chaque section, Les CFU soumis au **Conseil Communautaire du 25 juin 2026** retracent de manière exhaustive, l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes exécutées au cours de l'exercice budgétaire 2025, en conformité avec les orientations et prévisions arrêtées lors du vote des budgets et font ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, ces documents doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle de l'exercice concerné. Ils doivent ensuite être transmis au représentant de l'État dans un délai maximal de quinze jours à compter de cette échéance.

Par l'adoption des comptes financiers uniques, le Président de la Communauté urbaine d'Arras atteste de la réalité et de l'exhaustivité des dépenses payées et des recettes perçues au titre de la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice considéré. Les résultats budgétaires ainsi constatés, qu'ils relèvent d'un excédent ou d'un déficit, pour les sections de fonctionnement comme pour celles d'investissement, peuvent être repris sur les budgets de l'exercice suivant, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le présent rapport synthétise les informations figurant dans les maquettes comptables réglementaires.

Budgets concernés : budget principal et 10 budgets annexes :

- Budget Assainissement
- Budget Eau
- Budget Bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Emprises Militaires
- Budget Centre Aqualudique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Aire de camping-cars
- Budget Parkings
- Budget Transport

Une attention toute particulière sera apportée aux budgets sur lesquels il existe un encours de dette.

RAPPEL DES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

CEUX LIÉS AU CONTEXTE :

➤ Contexte exogène :

La trajectoire budgétaire nationale, dont les effets se répercutent sur les territoires, vise à contenir la croissance des dépenses publiques, en concentrant l'effort sur les crédits de l'État hors secteur de la défense. Plusieurs enveloppes d'investissement font l'objet d'une diminution, notamment certains programmes d'avenir ainsi que le Fonds vert.

Pour les collectivités, le contexte financier apparaîtra ainsi moins porteur, avec des cofinancements susceptibles de devenir plus contraints. Dans un environnement où les projets territoriaux reposent fréquemment sur l'effet de levier des subventions nationales, cette inflexion risque d'atténuer le rythme de certaines dynamiques d'investissement local.

Après avoir nettement augmenté en 2023 et 2024, le besoin de financement des collectivités avait contribué à alourdir le déficit public, alimentant des préoccupations, notamment au sein de Bercy. Cependant, la situation aurait évolué différemment en 2025 : selon la Cour des comptes, dans son rapport provisoire sur la situation des finances publiques, les dépenses des collectivités territoriales n'auraient progressé que modérément (progression s'élevant à +2,2% en valeur contre 4,5% en 2024) et leur dynamique aurait été presque neutre pour le déficit public.

La progression contenue des dépenses de fonctionnement (+2,3 % en valeur, après +3,5 % en 2024) s'explique à la fois par le recul de l'inflation et par la mise à contribution des collectivités au redressement des finances publiques, alors même qu'elles demeurent soumises à des obligations d'équilibre budgétaire.

S'agissant de l'investissement, les collectivités auraient marqué un net ralentissement en 2025, avec une hausse limitée à 1,9 % en valeur, contre +7,6 % en 2024. Cette évolution résulte notamment d'une forte diminution des investissements portés par les départements et les régions, dont certains doivent faire face à des contraintes financières croissantes. À l'inverse, le bloc communal aurait poursuivi la dynamique engagée, portée par la fin de cycle électoral.

➤ Contexte endogène :

En lien avec les propres décisions de la collectivité :

- Portées par la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux, les dépenses d'équipement de la Communauté urbaine d'Arras poursuivent une progression soutenue, en ligne avec la dynamique d'investissement observée au sein du bloc communal.
- Pas de hausse de taux sur la fiscalité des ménages en 2025 ;
- Pas de hausse du taux sur la fiscalité des entreprises en 2025 ;
- Pas de hausse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en 2025 ;
- Adaptation du produit attendu de GEMAPI eu égard aux enjeux en la matière ;
- Mise en application du nouveau taux de versement mobilité suite à la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2024.

RECOURS A L'EMPRUNT EN 2025 :

Pour financer ses dépenses d'équipement, le budget principal a contracté un emprunt de 20 M€.

Après déduction des remboursements des échéances de 2025, l'encours de la dette progresse de 12,2 M€.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	4
I – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€) ...	4
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	4
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
CHAPITRE 2 : BUDGET TRANSPORT - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	11
I – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)	11
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT	11
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT	13
CHAPITRE 3 : BUDGET ASSAINISSEMENT - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	14
I – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)	14
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	14
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	16
CHAPITRE 4 : BUDGET EAU - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	17
I – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)	17
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU	17
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU	19
CHAPITRE 5 : BUDGET PARKINGS - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	20
I – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PARKINGS DANS SES GRANDES MASSES (en M€) ..	20
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PARKINGS	20
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PARKINGS	22
CHAPITRE 6 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 ET DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉES EN 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	23
I – LES RÉSULTATS ET LES « RESTES A RÉALISER » (en M€)	23
II – LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2025 RÉPARTIES PAR POLITIQUES PUBLIQUES (tous budgets confondus)	24

I – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles 76,75	Recettes Réelles 106,03
		Résultat de fonctionnement N-1 11,59
	Dépenses d'ordre 12,59	Recettes d'ordre 2,78
	89,34	120,40
	+ 31,06	
INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement N-1 21,25	Excédent de fonct. capitalisé N-1 26,30
	Dépenses réelles d'équipement 53,67	Recettes réelles d'équipement 13,37
	Remb. Capital de la dette 6,17	Mobilisation d'emprunt 20,00
	Equilibre bud. annexes 12,22	Autres ress. (FCTVA, TA) 6,32
	Dépenses d'ordre 3,21	Recettes d'ordre 13,02
	96,53	79,02
	-17,51	
	+ 13,55	
RAR	+ 4,99	+ 2,22
	RESULTAT après prise en compte des RAR + 10,78	

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+31,06M€**,
- en investissement, un déficit cumulé de **-17,51M€**,
- soit un résultat cumulé excédentaire avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+13,55M€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de 4,99M€ en dépenses d'investissement et de 2,22M€ en recettes d'investissement soit un solde de restes à réaliser de **2,77M€** à financer. Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget supplémentaire 2026.

Après prise en compte du financement du solde de ces « restes à réaliser », le résultat cumulé disponible est de **10,78M€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes,

- les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **76,75M€**
- les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **106,03M€** (dont produits exceptionnels), hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1, et **117,62M€** en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour **11,59M€**.

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	16,69	Excédent de fonct. reporté de N-1	11,59
Reversements aux communes	25,97	Impôts et taxes dt TH, TFB, TFFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR, FPIC, Taxe de séjour, Gemapi, TCCFE, AC négative, droit de place ...	76,42
dt AC = 19,29M€ / DSC = 6,78M€ soit près de 34% des DRF		Dotations et subventions dt DGF, DCRT, all. Compensatrices, FCTVA, subventions	24,95
Autres reversements de fiscalité (dt FPIC)	2,00	Produits exceptionnels dt cessions	0,54
Charges "brutes" de personnel et frais assimilés	21,85	Autres ressources refacturation MAD, remb. divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, ADS, loyers, piscines ...	3,94
Sub. asso, SDIS et indemnités	8,59		
dt Sub. asso + MAD = 2,98M€ dt SDIS = 3,68M€ dt autres et indemnités = 1,92M€		Produits financiers	0,004
Charges financières (intérêts dette)	1,06	Reprises sur provisions	0,18
Provisions pour risques	0,10		
Equilibre des budgets annexes* et autres	0,50		
TOTAL DEPENSES REELLES	76,75	TOTAL RECETTES REELLES	117,62
Taux d'exécution sur la base du budget voté : BP + BS + DM = 97,27%			
* Subv. d'équilibre au fonct. des budgets annexes :			
	B. Emprises Militaires	0,31	

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **97,27%** par rapport aux crédits votés au titre de l'exercice (BP+DM). Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de **+1,88M€** soit **+2,5%** par rapport à 2024.

- 1) En réalisation, le premier poste de dépenses en fonctionnement reste celui des **reversements aux communes** via l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour **25,97M€** soit près de 34% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice. Pour 2025, les AC n'ont pas évolué.

	2024	2025	Evol.
AC	19 289 415	19 289 415	0%
DSC	6 788 226	6 677 334	-2%
Total	26 077 641 €	25 966 749 €	-0,4%

S'agissant de la DSC, l'enveloppe 2025 a diminué de 111K€ par rapport à 2024, soit une évolution de -2%.

- 2) **Les charges « brutes » de personnel** (c'est-à-dire les charges de personnel non retraitées notamment des refacturations soit aux budgets annexes soit auprès d'organismes divers) et frais assimilés, reprises au chapitre 012, représentent **21,85M€** soit 28,5% des dépenses réelles de fonctionnement, soit une augmentation de 2,1 points par rapport à 2024. Il s'agit du second poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ce poste de dépenses est par ailleurs en hausse de **+10,4%** soit **+ 2,1M€** par rapport à 2024, en lien avec l'intégration au 1^{er} janvier 2025 de 12 agents dans le cadre du service commun « Informatique, Télécommunications et Usages Numériques » mutualisé avec les communes d'Arras, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-Lez-Arras (des recettes sont perçues dans le cadre de la convention avec les communes) , la revalorisation du taux de cotisation à la CNRACL, la mise en place des titres restaurant (passée de 6 à 7 euros au 1^{er} novembre) dont la prise en charge employeur est de 50%, et aux besoins recensés pour l'année en cours.

Deux natures de dépenses sont à distinguer au niveau de ces charges. Ainsi, la masse salariale brute du budget principal (salaires + charges) s'élève pour sa part à **21,76M€** en 2025.

	2024	2025	2025/ 2024
Masse salariale	19 702 979	21 760 306	10,44%
RH - fonctionnement (Médecine du travail, pharmacie ...)	87 528	90 786	3,72%
Total (012)	19 790 507 €	21 851 092 €	10,41%

ZOOM sur la masse salariale tous budgets confondus

Il s'agit ici d'une approche des **dépenses nettes de personnel de la CUA**. Les dépenses nettes de personnel correspondent à la masse salariale (salaires + charges) telle qu'elle figure au compte administratif, tous budgets confondus, retraitée des refacturations de masse salariale opérées sur les budgets annexes assainissement, eau et emprises militaires, des refacturations de personnel mis à disposition des communes ou d'associations (SCOTA, COS, MEM), de la prise en compte des recettes en ce qui concerne la gestion de l'ADS (autorisation du droit des sols) et déduction faite de remboursements divers tels que les remboursements de supplément familial, le remboursement de charges de sécurité sociale et prévoyance ...)

	Dépenses		Recettes liées aux refacturations et autres recettes			Dt Dépenses nettes de masse salariale	Evol. 2025/2024
	Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	dt Dépenses brutes de masse salariale	masse salariale des budgets annexes (ass, eau, emprises militaires, ZAC)	agents MAD des communes ou d'organismes divers (SCOTA, COS, MEM...)	Autres (ADS, remb. Trop perçu SFT, subventions diverses)		
Budget principal	21 851 092	21 760 306	- 902 543	- 1 348 667	- 632 157	18 876 940	8,52%
Budget assainissement	430 985	430 985				430 985	3,12%
Budget eau	280 307	280 307				280 307	38,21%
Budget emprises militaires	65 961	65 961				65 961	3,17%
Budget parkings	280 105	280 105				280 105	
Budget transport	149 753	149 753				149 753	19,82%
Total	23 058 203	22 967 417	- 902 543	- 1 348 667	- 632 157	20 084 051	8,56%

Masse salariale nette au CFU 2025	20 084 051
-----------------------------------	------------

Pour 2025, la masse salariale nette se situe à **20,1M€** soit une progression de **+8,56%** par rapport à 2024.

Cette progression résulte notamment :

- La mise en place des titres restaurant (passée de 6 à 7 euros au 1er novembre) dont la prise en charge employeur est de 50% ;
- La revalorisation du taux de cotisation à la CNRACL ;
- Des nouveaux besoins recensés pour l'année en cours.

- 3) Les **charges à caractère général** se sont élevées à **16,7M€** et regroupent différentes natures de dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité. Elles sont en augmentation de **0,99M€** soit **+6,30%** par rapport à 2024.

Parmi les dépenses les plus représentatives figurent :

Pour **3,9M€** les prestations de services (**+0,2M€** par rapport à 2024) dont 1,1M€ de contribution de la DSP (Délégation de Service Public) du centre aqualudique et 1,3M€ de contribution au titre de la convention avec l'office de tourisme

Pour **2,5M€** les frais d'eau, d'électricité, de combustibles et de chauffage urbain, dont **899K€** pour l'éclairage public, **601K€** pour les piscines, **72K€** pour la base nautique ;

Pour **1,4M€** de dépenses de maintenance, dont **652K€** pour l'éclairage public ;

Pour **1,2M€** les dépenses affectées à la gestion des eaux pluviales ;

Pour **832K€** les dépenses de petits entretiens de la voirie et des réseaux ;

Pour **808K€** l'entretien des terrains, des bâtiments publics ;

Pour **662K€** de location de matériel divers ;

Pour **563K€** les primes d'assurances et dommage ouvrages ;

Pour **437K€** les cotisations à des organismes divers ...

- 4) Quant aux **autres charges courantes** pour **8,6M€** (hors subventions d'équilibre aux budgets annexes), elles se répartissent notamment entre les subventions aux associations pour **2,98M€** (subventions + mises à disposition) et la contribution obligatoire qui est versée au bénéfice du contingent incendie et de l'allocation de vétéranage pour **3,68M€**. A noter, que la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est déterminée par application de la contribution par habitant décidée par

le SDIS qui s'applique à la population du territoire. En 2025, cette contribution par habitant s'est élevée à 32,92€ (soit +3% / 2024) pour une population communautaire de 109 776 habitants.

- 5) Les charges financières liées aux intérêts de la dette ont représenté une dépense de 1,06M€ en hausse de +22,8% par rapport à 2024 en raison de la souscription à de nouveaux emprunts. Au 31/12/2025, l'encours de dette sur ce budget s'élève à **53,7M€** (soit +13,8M€ par rapport à l'encours de dette au 31/12/2024, et malgré la mobilisation d'emprunts pour 20M€ en 2025) et se compose de **32 contrats** d'emprunt dont **97,63% à taux fixe** pour un coût moyen de la dette au 31/12/2025 de **2,77%**.
- 6) Le budget principal est amené à équilibrer, en fonctionnement, certains de ses budgets annexes. Pour 2025, cet équilibre est intervenu à hauteur de 312K€ pour le budget annexe emprises militaires.

La subvention d'équilibre au budget annexe transport est en diminution de **-100%** (-2,9M€) par rapport à 2024. Cette absence de subvention pour 2025 s'explique notamment par : la hausse des recettes issues du versement mobilité (VM). Ces recettes se sont élevées à 18,85M€ en 2025 contre 14,86M€ en 2024, soit une hausse de 4M€. Cette hausse est liée à l'augmentation du taux de VM en 2025 (de 1% en 2024 à 1,25% en 2025).

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

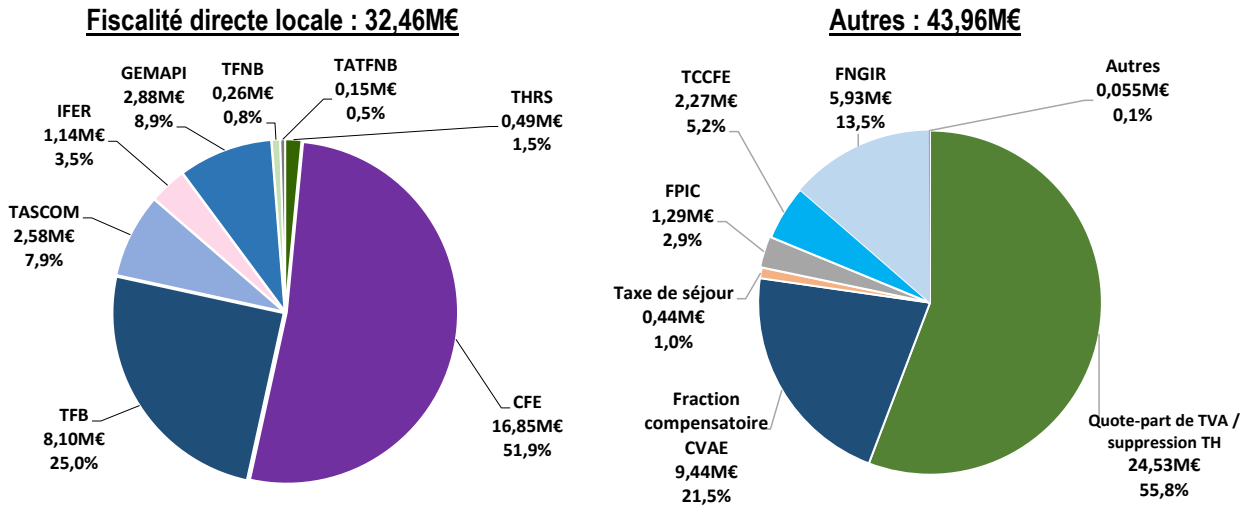
Les recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) sont en augmentation de **+4,2%**, soit **+4,3M€** par rapport à 2024. Cette hausse résulte notamment de la croissance sur 2025 de **+3,1M€** des recettes de fiscalité, de **+ 650K€** pour les autres ressources (refacturations de personnel notamment) et de **+395K€** des recettes de dotations et subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal se sont élevées à 105,5M€ (hors excédent reporté de N-1 et recettes exceptionnelles) et sont composées majoritairement de ressources issues de la fiscalité directe locale.

Depuis 2013, la Communauté Urbaine d'Arras n'a pas fait évoluer les taux de la fiscalité « ménages » et entreprises sur son territoire. Les taux votés au titre de l'année 2025 ont donc été identiques à ceux des années antérieures.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH / THRS	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%
TF	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%
TFNB	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%
CFE	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%

- 1) Le poste « **impôts et taxes** » (chapitre 73+731) s'est élevé à **76,42M€** : Le détail de ces ressources a été le suivant en 2025 :



Consécutivement à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les EPCI, comme la Communauté Urbaine d'Arras, se sont vu compensés de cette perte de ressources par une quote-part de TVA versée par l'Etat.

S'agissant de la Communauté Urbaine d'Arras, cette quote-part de TVA s'est élevée en 2025 et pour sa cinquième année d'application à 24,5M€, stable par rapport à 2024.

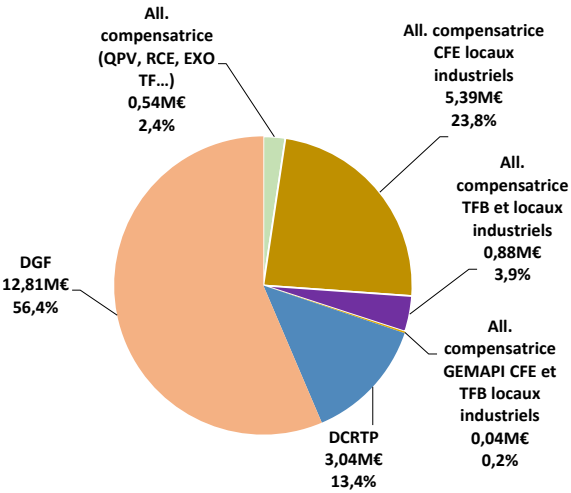
En 2024, les collectivités ne perçoivent plus de CVAE mais se sont vu attribuer une compensation par l'octroi d'une fraction de TVA : le montant encaissé en 2025 pour cette troisième année est de 9,44M€, stable par rapport à 2024.

En 2025, le produit de la GEMAPI s'est élevé à 2,9M€, soit une hausse de 1,8M€ par rapport à 2024.

En ce qui concerne le poste regroupant les **dotations et subventions** (chapitre 74), il s'est élevé à **24,95M€**.

2) **Dotations et allocations compensatrices :**
22,70M€

Autres : 2,25M€



Subvention de fonctionnement en K€	2025
Subvention Etat Logement d'abord	406,00
Refacturation aux communes ADS	364,59
Divers (cybersécurité, PAT, ADEME, etc...)	243,84
Ressources humaines (ARS, ASP, subv masse salariale ...)	237,59
Subventions Santé	204,98
Subvention (SAGE, Zones humides, DREAL Eco-pâturage, GEMAPI ...)	138,50
FCTVA	128,25
Subventions Prévention Tranquillité Publique	116,49
Subvention CAF Gens du voyage	112,56
Subventions CTAI	102,50
Subventions TZNR	95,00
Subvention Région Habitat	38,96
Subventions Contrat de ville, CTG	31,20
Département Fonctionnement Salles de sport	24,64

En 2025, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Communauté Urbaine d'Arras, composée de la dotation d'intercommunalité (DI) et de la dotation de compensation (DC), s'est élevée à 12,8M€. En 2025, la baisse de la dotation de compensation de la CUA a atteint -326K€.

Pour rappel, la dotation de compensation de la CUA est passée sous la barre des 10M€ pour la première fois en 2019. Ces baisses sont essentiellement dues à la ponction faite par l'Etat sur cette enveloppe pour financer les hausses de la DSR (dotation de solidarité rurale) et de la DSU (dotation de solidarité urbaine) au bénéfice des communes.

	DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019	DGF 2020
Dotation d'Intercommunalité	8 148 353	7 556 589	5 987 986	4 353 980	4 039 190	4 016 798	4 026 486	4 020 841
Dotation de Compensation	11 070 246	10 950 743	10 713 226	10 507 228	10 254 850	10 042 125	9 813 101	9 634 925
Total DGF	19 218 599	18 507 332	16 701 212	14 861 208	14 294 040	14 058 923	13 839 587	13 655 766
Baisse annuelle		-711 267	-1 806 120	-1 840 004	-567 168	-235 117	-219 336	-183 821

Dotation d'Intercommunalité
Dotation de Compensation

DGF 2021	DGF 2022	DGF 2023	DGF 2024	DGF 2025
4 046 373	4 062 217	4 092 083	4 096 818	4 097 474
9 446 504	9 240 775	9 187 519	9 036 600	8 710 917
13 492 877	13 302 992	13 279 602	13 133 418	12 808 391

Baisse annuelle

-162 889	-189 885	-23 390	-146 184	-325 027
----------	----------	---------	----------	----------

- 3) Les **autres ressources de fonctionnement** de ce budget se sont élevées à 3,94M€ et comprennent notamment les atténuations de charges, les produits du domaine, les autres produits de gestion courant. En 2025, les produits exceptionnels se sont élevés à 0,54M€ de cessions.

C. UNE ÉPARGNE BRUTE 2025 EN HAUSSE PAR RAPPORT A 2024



***L'épargne brute** (ou capacité d'autofinancement brute) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.*

	En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement		63,3	64,9	66,9	77,6	72,4	74,9	76,7
Recettes réelles de fonctionnement		86,3	88	90,4	99,0	99,1	101,2	105,5
Epargne brute		23,1	23,1	23,5	21,4	26,7	26,3	28,7

Au 31/12/2025,
l'épargne brute
atteint **28,7M€** :

Par rapport à 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +2,6% soit +1,9M€. Cette hausse est toutefois contenue, le budget principal n'ayant pas eu à subventionner la section de fonctionnement du budget annexe transport, contrairement à 2024 où cette subvention s'élevait à 2,9M€. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles ont évolué de +4,2% soit +4,3M€. Cet écart induit une hausse de l'épargne brute de +2,4M€ par rapport à 2024. Si la subvention au budget annexe transport avait été versée à un niveau équivalent à celui de 2024, l'épargne brute aurait été de 25,8M€.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (M€)			
<u>DÉPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Déficit investissement reporté N-1	21,25	Couverture du déficit et reports N-1 (1068)	26,30
Dépenses d'équipement (20,204,21,23)	52,86	Subventions d'investissement reçues et autres (13,204,21,23)	13,33
Opérations pour compte de tiers (4581)	0,53	Opérations pour compte de tiers (4582)	0,05
Autres dépenses (26,27)	0,10	Autres ressources (FCTVA, TA, avances remb.)	6,32
Equilibre Budgets annexes (Emprises Militaires, B. aire de camping-cars, Parkings, avance ZAC)	12,22		
Remboursement du capital de la dette	6,17	Mobilisation d'emprunt	20,00
Divers (dépôt de garantie, ...)	0,18	Divers (dépôt de garantie, ...)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	93,32	TOTAL RECETTES REELLES	66,00

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (204,26,27,45) se sont élevées à **53,5M€**.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à **6,17M€**.

Le budget principal a par ailleurs consenti sur 2025 :

- Une subvention de 600K€ pour l'équilibre en investissement de l'opération Parking silo du budget annexe Parkings ;
- Une subvention de 274K€ pour l'équilibre en investissement du budget annexe emprises militaires ;
- Une subvention de 4K€ au budget annexe aire de camping-cars ;
- Une avance de 11,3M€ au budget annexe ZAC.

I – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	17,35	Recettes réelles	20,95
	Dépenses d'ordre	3,63	Recettes d'ordre	0,94
	20,98	-	21,89	
	=	+ 0,91		
INVESTISSEMENT			Excédent d'investissement reporté N-1	0,41
	Dépenses réelles équipement	2,26	Recettes réelles équipement	0,59
	Remb. Capital de la dette	0,77		
	Dépenses d'ordre	0,94	Recettes d'ordre	3,63
	3,96	-	4,63	
	=	+ 0,67		
	+ 1,58			
RAR	0,34	-	0,00	
	RESULTAT après prise en compte des RAR	+ 1,24		

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent de **+ 909K€**,
- en investissement, un excédent de **+668K€**,
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+1,58M€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de **338K€** en dépenses d'investissement.

Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget supplémentaire 2026.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **+1,24M€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **17,35M€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **20,95M€**, à noter qu'en 2025 aucune subvention du budget principal n'a été nécessaire.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	17,07	Produits issus de prestations	1,76
dt Contribution forfaitaire versée au délégataire : 15,81M€		dt conventions avec la Région pour le transport scolaire : 1,45M€	
dt Remb. €€ taxe sur les salaires + CFE : 543K€			
dt dépenses de maintenance + TF : 140K€			
Charges de personnel	0,15	Produits issus de la fiscalité VM	18,85
		Subventions Région/transport lycéens	0,07
Autres charges de gestion courante	0,05		
Charges financières	0,08	Autres prod. de gestion courante (dont comp. seuil)	0,07
		Produits exceptionnels dt intéressement / TIPP	0,19
TOTAL DEPENSES REELLES	17,35	TOTAL RECETTES REELLES	20,95

Taux d'exécution sur la base du budget voté : BP+BS+ DM = 99,14%

A. CÔTÉ DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 99,14% par rapport aux crédits votés au titre de l'exercice (BP+DM), soit un montant de **17,35M€**.

Ces dépenses sont majoritairement composées de **charges à caractère général pour 17,07M€** qui reprennent notamment les dépenses afférentes à la contribution financière forfaitaire (15,8M€) versée au délégataire (Artis) en charge de l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, les dépenses liées à la refacturation par ce dernier de la taxe sur les salaires et de la cotisation foncière des entreprises (543K€) conformément au contrat de DSP, les dépenses de maintenance et de taxe foncière pour 140K€, etc....

Les **charges financières** sur ce budget d'un montant de 81K€ correspondent aux intérêts liés à l'encours de dette.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **20,95M€** et se décomposent de la manière suivante :

- Des ressources issues du **versement mobilité (VM) pour 18,85M€**. Pour rappel, le versement mobilité est dû par les entreprises et les administrations du territoire dont les effectifs sont supérieurs à 11 salariés. Le taux de VM voté par la collectivité et applicable depuis 2025 est de **1,25%**.
- **De produits issus de prestations pour 1,76M€** dont 1,45M€ émanant de la Région au titre du protocole d'accord relatif à l'exercice de la compétence du transport scolaire découlant de l'extension du périmètre de transports urbains de la Communauté Urbaine d'Arras en date du 12/07/2017.
- **De subventions de fonctionnement d'un montant de 74K€** émanant de la Région dans le cadre du financement du transport scolaire des lycéens.
- **De produits de gestion courante pour 71K€** correspondant essentiellement à la compensation de l'Etat relative à la perte de ressources de VM consécutive au changement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés.
- **De produits exceptionnels** (produit de cessions, reversement délégataire, reversement de l'Etat concernant les quotas de gaz à effet de serre) **pour un montant de 193K€**.
- A noter qu'au regard des recettes encaissées en 2025 **aucune subvention** du budget principal **pour l'équilibre** de la section de fonctionnement **du budget annexe transport** n'aura été nécessaire (-2,89M€ par rapport à 2024).

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Dépenses d'équipement (20,21,23)	2,26	Excédent d'investissement reporté N-1	0,41
		Subventions d'investissement reçues	0,15
		Autres ressources (FCTVA)	0,44
Remboursement du capital de la dette	0,77		
TOTAL DEPENSES REELLES	3,02	TOTAL RECETTES REELLES	1,00

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **3,02M€** et se répartissent entre :

- Les dépenses d'équipement pour **2,26M€** ;
- Et le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour **768K€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Ces recettes se sont élevées à **1M€**, après la prise en compte de l'excédent d'investissement reporté de **0,41M€**, et se répartissent entre :

- Des subventions d'équipement pour **146K€** ;
- Et du **FCTVA** sur les dépenses d'équipement de N-1 éligibles : **440K€**.

Au 31/12/2025, l'encours de dette sur ce budget annexe s'élève à 6,8M€.

Le capital remboursé au cours de l'exercice étant de **768K€**.

		au 31/12/2025		
		annuités d'emprunt 2025 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2025	Encours de dette au 31/12/2025
	en M€			
BUDGET TRANSPORT	7,61	0,77	0,00	6,8

C. ÉPARGNE BRUTE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT :

En 2025, l'épargne brute du budget annexe transport se situe à **3,4M€** pour un encours de dette de **6,84M€**, soit une capacité de désendettement de **2 années**.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute (en M€)	1,0	1,7	2,1	2,0	2,3	2,4	3,4
Encours de dette (en M€)	8,62	8,96	8,40	7,73	8,35	7,61	6,84
Capacité de désendettement	8,7	5,1	4,1	3,8	3,6	3,1	2,0

I – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles 0,98		Recettes réelles 5,66
			Résultat de fonctionnement N-1 2,85
	Dépenses d'ordre 2,24		Recettes d'ordre 0,37
	+ 3,23	-	+ 8,88
	= + 5,65		
INVESTISSEMENT	Déficit d'investissement N-1 2,30		Excédent de fonct. capitalisé N-1 3,11
	Dépenses réelles équipement 6,11		Recettes réelles d'équipement 0,89
	Remb. Capital de la dette 1,12		Avances remb. Agence Eau 0,50
	Dépenses d'ordre 0,37		Recettes d'ordre 2,24
	9,90	-	6,74
	= -3,16		
	+ 2,49		
RAR	0,65	-	0,12
RESULTAT après prise en compte des RAR		+ 1,96	

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+5,65M€**,
- en investissement, un déficit cumulé de **-3,16M€**,
- Soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+ 2,49M€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de 653K€ en dépenses d'investissement et de 123K€ en recettes d'investissement, soit un solde de « restes à réaliser » à financer de **530K€**.

Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget supplémentaire 2026.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **+1,96M€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **984K€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **5,66M€** hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1 et **8,51M€** en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour **2,85M€**.

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,36	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2,85
Charges de personnel et frais assimilés	0,43	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	5,59
Autres charges de gestion courante	0,00	Subventions d'exploitations	0,00
Charges financières (intérêts dette)	0,19	Autres produits de gestion courante	0,05
Charges exceptionnelles et provisions	0,01	Produits exceptionnels et reprises provisions	0,01
TOTAL DEPENSES REELLES	0,98	TOTAL RECETTES REELLES	8,51

* taux d'exécution calculé sur la base du budget voté : BP + BS + DM = 88,76%

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **88,76%** par rapport aux crédits votés (BP + DM).

Le premier poste de dépenses en fonctionnement est celui des dépenses de personnel qui se sont élevées à **431K€** suivies par les charges à caractère général pour un montant de **357K€**. Ce poste regroupe notamment les taxes foncières, les taxes sur les ouvrages hydrauliques et les frais pour réaliser les contrôles de conformité. Pour rappel, s'agissant des dépenses de personnel, celles-ci sont payées sur le budget principal et font l'objet d'une refacturation au budget annexe assainissement. Ainsi, sur le budget principal, cette refacturation se traduit par une recette du même montant.

Le troisième poste de dépenses est celui des charges financières (intérêts de la dette) pour un montant de **186K€**, en diminution de - 9,4% par rapport à 2024.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués, des subventions d'exploitation et d'autres produits.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe assainissement revenant à la Communauté Urbaine d'Arras pour **4,98M€**, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour **260K€** due sur les permis de construire à la suite du raccordement effectif au réseau d'assainissement collectif, les recettes pour travaux de branchements émanant des usagers pour **260K€** et les recettes de la redevance performance assainissement pour **93K€**.

C. UNE ÉPARGNE BRUTE 2025 STABLE PAR RAPPORT A 2024

Au 31/12/2025, l'**épargne brute** dégagée par le budget assainissement est de **4,7M€**. Celle-ci est stable par rapport à 2024.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	2,30	Excédent de fonct. capitalisé de N-1	3,11
Dépenses d'équipement (20,21,23)	5,97	Subventions d'investissement reçues	0,85
Opérations pour compte de tiers 4581	0,15	Opérations pour compte de tiers 4582	0,04
Remboursement du capital de la dette	1,12	Avances remboursables (Agence de l'Eau)	0,50
TOTAL DEPENSES REELLES	9,53	TOTAL RECETTES REELLES	4,50

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **9,53M€** après la prise en compte du déficit d'investissement reporté de N-1 pour 2,30M€. Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (458) se sont, quant à elles, élevées à **6,11M€**,

L'annuité du remboursement du capital de la dette s'est élevée à **1,12M€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- Des subventions d'équipement émanant de l'Agence de l'Eau pour 0,85M€ ;
- Des avances remboursables à 0% consenties par l'Agence de l'Eau pour 0,50M€.

A noter qu'aucun emprunt bancaire n'a été mobilisé en 2025. Au 31/12/2025, l'encours de dette de ce budget s'élève à 11,6M€ soit un encours de dette en baisse de -552K€ par rapport à 2024.

		au 31/12/2025			
	Encours de dettes au 31/12/2024	annuités d'emprunt 2025 (remboursement annuité en capital)	Avances remboursables Agence de l'eau (prêt à 0%) au 31/12/2025	Mobilisation emprunt 2025	Encours de dette au 31/12/2025
en M€					
BUDGET ASSAINISSEMENT	12,15	1,12	0,57	0,00	11,6

C. CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

A fin 2025, la **capacité de désendettement** du budget annexe assainissement atteint **2,5 ans**, en amélioration par rapport à 2024.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute (en M€)	2,1	2,4	3,4	3,2	3,2	3,4	4,6	4,6	4,3	4,7	4,7
Encours de dette (en M€)	14,2	14,6	15,2	14,2	15,1	14,4	13,7	13,5	12,8	12,2	11,6
Capacité de désendettement	6,8 ans	6,2 ans	4,4 ans	4,5 ans	4,8 ans	4,2 ans	3 ans	2,9 ans	2,9 ans	2,6 ans	2,5 ans

I – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles + 0,44		Recettes réelles + 2,15
			Résultat de fonctionnement N-1 + 0,78
	Dépenses d'ordre + 0,71		Recettes d'ordre + 0,07
	+ 1,15	-	+ 3,00
	= + 1,85		
INVESTISSEMENT	Déficit d'investissement N-1 + 0,48		Excédent de fonct. capitalisé N-1 + 0,70
	Dépenses réelles équipement + 1,91		Recettes réelles d'équipement 0,08
	Remb. Capital de la dette + 0,16		
	Dépenses d'ordre + 0,07		Recettes d'ordre + 0,71
	+ 2,61	-	+ 1,48
	= -1,13		
		+ 0,72	
RAR	+ 0,20	-	+ 0,00
	RESULTAT après prise en compte des RAR + 0,51		

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+ 1,85M€** ;
- en investissement, un déficit cumulé de **-1,13M€** ;
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+717K€**.

Les restes engagés étant constitués exclusivement de dépenses, le solde des « restes à réaliser » à financer est de **205K€**. Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget supplémentaire 2026.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **512K€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **443K€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **2,15M€** hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1 et **2,93M€** en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour **0,78M€**.

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,12	Excédent de fonct. reporté de N-1	0,78
Charges de personnel et frais assimilés	0,28	Vente de produits fabriqués, prestations (dt surtaxe eau)	2,07
Charges financières (intérêts dette)	0,04	Autres produits de gestion courante	0,08
Charges exceptionnelles	0,00	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	0,44	TOTAL RECETTES REELLES	2,93

Taux d'exécution par rapport au budget voté (BP + BS + DM) : 94,28%

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **94,28%** par rapport aux crédits votés (BP + DM). Le premier poste de dépenses en fonctionnement est celui des **charges de personnel pour 280K€** et fait l'objet d'une refacturation par le budget principal.

Les charges à caractère général s'élèvent à 116K€ dont 81K€ de taxes foncières.

Les charges financières se sont élevées à **44K€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et des produits de gestion courante.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la **part surtaxe eau** pour la partie revenant à la Communauté Urbaine d'Arras pour **1,8M€**, la location des compteurs pour **182K€** par la Société des Eaux du Grand Arras qui exploite le service et la redevance performance eau pour **77K€**.

Les autres produits de gestion courante correspondent à une **redevance pour frais de contrôle du service délégué de 50K€** et à des **redevances d'occupation du domaine public pour 29K€**.

Les recettes réelles de fonctionnement sont également composées de l'excédent de fonctionnement reporté de 2024 pour un montant de **0,78M€**.

C. UNE ÉPARGNE BRUTE EN LÉGÈRE HAUSSE

Au 31/12/2025, l'**épargne brute** dégagée par le budget annexe eau est de **1,71M€** soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2024.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	0,48	Excédent de fonct. capitalisé N-1 (1068)	0,76
Dépenses d'équipement (20,21,23)	1,91	Subventions d'équipement	0,09
Remboursement du capital de la dette	0,16		
TOTAL DEPENSES REELLES	2,55	TOTAL RECETTES REELLES	0,84

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement (20,21,23) se sont élevées à **1,91M€**.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été de **161K€**.

Le déficit d'investissement reporté s'élève à **480K€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget se composent en 2025 de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour la couverture des « restes à réaliser » pour un montant de 759K€. Les subventions d'équipement se sont élevées, quant à elles, à 85K€. A noter qu'aucun emprunt n'a été mobilisé sur ce budget annexe en 2025.

Au 31/12/2025, l'encours de dette de ce budget annexe atteint 1,3M€ soit en baisse de -161K€ par rapport à 2024, du fait du non-recours à l'emprunt au cours de l'exercice.

		au 31/12/2025		
	en M€	annuités d'emprunt 2025 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2025	Encours de dette au 31/12/2025
BUDGET EAU	1,48	0,16	0,00	1,3

C. CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT :

A fin 2025, la **capacité de désendettement** du budget annexe eau est de **0,8 an**. Une capacité de désendettement qui s'améliore du fait de la baisse de l'encours de dette et de la légère hausse de l'épargne brute.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute (en M€)	0,5	0,5	0,6	1,3	1,2	1	1,2	1,14	1,21	1,41	1,71
Encours de dette (en M€)	1,93	2,72	2,71	2,43	2,26	2,11	1,96	1,80	1,64	1,48	1,32
Capacité de désendettement	3,7 ans	5,1 ans	4,6 ans	1,9 an	1,9 an	2,1 ans	1,6 an	1,6 an	1,4 an	1,0 an	0,8 an

I – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PARKINGS DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre + 0,01		Recettes d'ordre + 0,00
	Dépenses réelles + 0,57 dt 246K€ de charges courantes dt 280K€ de charges de personnel dt 42K€ de frais financiers		Recettes réelles + 1,27
			Résultat de fonctionnement N-1 + 0,52
	+ 0,58	-	+ 1,79
	= + 1,21		
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre + 0,00		Recettes d'ordre + 0,01
	Déficit d'investissement N-1 + 0,57		Excédent de fonct. capitalisé N-1 + 0,63
	Dépenses réelles équipement + 0,94		Recettes réelles d'équipement 0,60 dt subv Budget Principal pour Parking Silo 599,8K€
	Remb. Capital de la dette + 0,15		
	+ 1,66	-	+ 1,24
	= -0,43		
			+ 0,78
RAR	+ 0,42	-	+ 0,00
	RESULTAT après prise en compte des RAR + 0,37		

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+ 1,21M€** ;
- en investissement, un déficit cumulé de **-426K€** ;
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+785K€**.

Les restes engagés étant constitués exclusivement de dépenses, le solde des « restes à réaliser » à financer est de **420K€**. Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget supplémentaire 2026.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **365K€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PARKINGS

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **569K€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **1,27M€** hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1 et **1,79M€** en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour **0,52M€**.

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,25	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,52
Charges de personnel et frais assimilés	0,28	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	1,10
Autres charges de gestion courante	0,00	Subventions d'exploitations	0,00
Charges financières (intérêts dette)	0,04	Autres produits de gestion courante	0,17
Charges exceptionnelles et provisions	0,00	Produits exceptionnels et reprises provisions	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	0,57	TOTAL RECETTES REELLES	1,79

* taux d'exécution calculé sur la base du budget voté : BP + BS + DM = 79,02%

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **79,02%** par rapport aux crédits votés (BP + DM). Le premier poste de dépenses en fonctionnement est celui des **charges de personnel pour 280K€**.

Les charges à caractère général s'élèvent à 246K€ dont 141K€ d'eau et électricité.

Les charges financières se sont élevées à **42K€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et des produits de gestion courante.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent les **redevances usagers** des 3 Parkings actuels (Grand Place, Centre Européen et Arazzi) pour **1,1M€**.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux **frais de gestion des usagers (concessions)** des Parkings Grand Place et Centre Européen pour **166K€**.

Les recettes réelles de fonctionnement sont également composées de l'excédent de fonctionnement reporté de 2024 pour un montant de **0,52M€**.

C. UNE ÉPARGNE BRUTE QUI BAISSE

Au 31/12/2025, l'**épargne brute** dégagée par le budget annexe parkings est de **0,7M€** soit une diminution de **- 447K€** par rapport à 2024.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PARKINGS

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	0,57	Excédent de fonct. capitalisé de N-1	0,63
Dépenses d'équipement (20,21,23)	0,94	Subvention Budget Principal Parking Silo	0,60
Remboursement du capital de la dette	0,15		
TOTAL DEPENSES REELLES	1,66	TOTAL RECETTES REELLES	1,23

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement (20,21,23) se sont élevées à **0,94M€**.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été de **148K€**.

Le déficit d'investissement reporté s'élève à **573K€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget se composent en 2025 de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour la couverture des « restes à réaliser » pour un montant de 625K€. Une subvention d'équipement du budget principal pour le financement des dépenses de construction du Parking Silo a été encaissée pour **599,8K€**. A noter qu'aucun emprunt n'a été mobilisé sur ce budget annexe en 2025.

Au 31/12/2025, l'encours de dette de ce budget annexe atteint 1,1M€ soit en baisse de -148K€ par rapport à 2024, du fait du non-recours à l'emprunt au cours de l'exercice.

		au 31/12/2025		
		annuités d'emprunt 2025 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2025	Encours de dette au 31/12/2025
en M€	Encours de dettes au 31/12/2024			
BUDGET PARKINGS	1,23	0,15	0,00	1,1

C. CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT :

A fin 2025, la **capacité de désendettement** du budget annexe parkings est de **1,5 an**. Une capacité de désendettement qui se dégrade légèrement du fait de la baisse de de l'épargne brute.

	2024	2025
Epargne brute (en M€)	1,1	0,7
Encours de dette (en M€)	1,2	1,1
Capacité de désendettement	1,1	1,5

CHAPITRE 6 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 ET DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉES EN 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

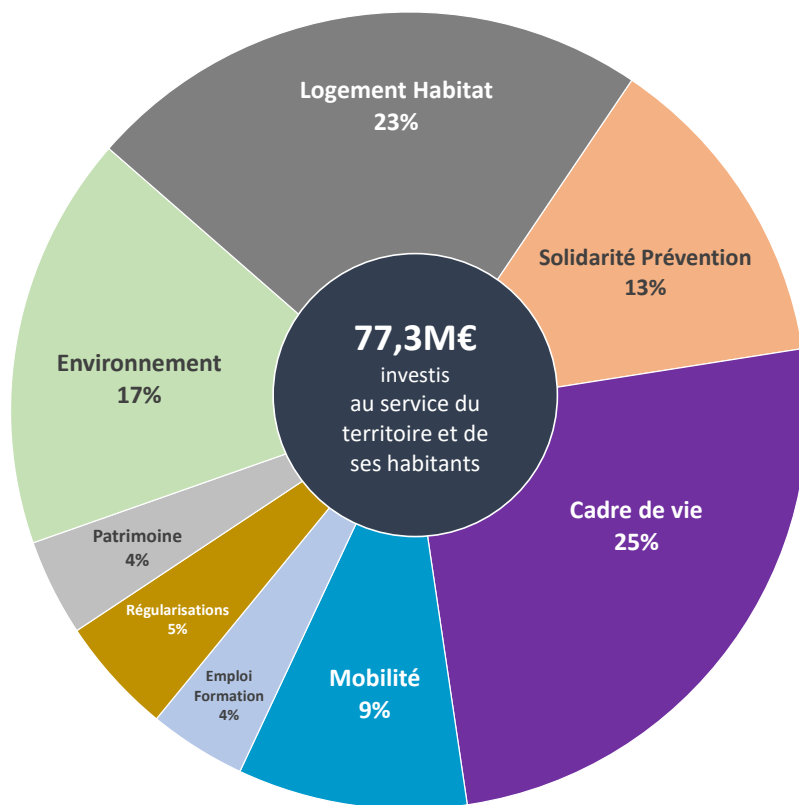
I – LES RÉSULTATS ET LES « RESTES A RÉALISER » (en M€)

		Fonctionnement dt résultat reporté de N-1	Investissement dt solde exécution de N-1	Résultat cumulé	RAR 2025	Résultat après prise compte des RAR 2025
PRINCIPAL	Dépenses	89,3	96,5		4,99	
	Recettes	120,4	79,0		2,22	
	Résultat	31,1	-17,5	13,6	-2,77	10,8
ASSAINISSEMENT	Dépenses	3,2	9,9		0,65	
	Recettes	8,9	6,7		0,12	
	Résultat	5,6	-3,2	2,5	-0,53	2,0
EAU	Dépenses	1,2	2,6		0,20	
	Recettes	3,0	1,5		0,00	
	Résultat	1,8	-1,1	0,7	-0,20	0,5
BATIMENT	Dépenses	0,7	0,3		0,02	
	Recettes	1,8	0,9		0,00	
	Résultat	1,1	0,5	1,6	-0,02	1,6
ZAC	Dépenses	35,7	41,6		0,21	
	Recettes	42,3	35,0		0,25	
	Résultat	6,6	-6,6	0,0	0,05	0,05
EMPRISES MILITAIRES	Dépenses	0,9	1,1		0,00	
	Recettes	0,9	1,1		0,00	
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0
CENTRE BALNEO LUDIQUE	Dépenses	0,8	1,1		0,08	
	Recettes	1,8	1,1		0,00	
	Résultat	1,0	0,0	1,0	-0,08	0,9
ORDURES MENAGERES	Dépenses	18,1				
	Recettes	19,0				
	Résultat	0,9	0,0	0,9	0,00	0,9
AIRE DE CAMPING-CARS	Dépenses	0,1	0,1		0,00	
	Recettes	0,1	0,1		0,00	
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0
PARKINGS	Dépenses	0,6	1,7		0,42	
	Recettes	1,8	1,2		0,00	
	Résultat	1,2	-0,4	0,8	-0,42	0,4
TRANSPORT	Dépenses	21,0	4,0		0,34	
	Recettes	21,9	4,6		0,00	
	Résultat	0,9	0,7	1,6	-0,34	1,2
Total RAR 2025 en dépenses					6,9	
Total RAR 2025 en recettes					2,6	
Total : solde des RAR 2025					-4,3	

Les résultats issus de 2025 seront repris dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2026, et les restes à réaliser feront également l'objet de reports au budget supplémentaire 2026.

II – LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2025 RÉPARTIES PAR POLITIQUES PUBLIQUES (tous budgets confondus)

Au total, ce sont **plus 77,3M€ de dépenses d'équipement** réalisées sur l'ensemble des budgets communautaires (un niveau jamais atteint depuis la création de la CUA) et **près de 16,2M€ de recettes d'équipement** (subventions) et 0,54M€ de produits issus de cessions de patrimoine. Ces dépenses couvrent l'ensemble des politiques publiques portées par la Communauté Urbaine d'Arras et se répartissent de la manière suivante :



FAVORISER L'EMPLOI, LE TOURISME ET LA FORMATION

3,05 M€



En M€	Dépenses	Recettes
PARCS D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	2,35	1,05
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET TOURISME	0,30	0,00
SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE AGRICOLE ET ESS	0,27	0,00
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	0,12	0,00
SOUTENIR LA FORMATION ET LA RECHERCHE	0,004	0,00
DEVELOPPER LE NUMERIQUE	0,003	0,00

Parmi les principales dépenses réalisées au titre de cette politique publique figurent :

- Des dépenses réalisées pour les parcs d'activités et les réserves foncières en faveur de l'implantation d'entreprises et de la création d'emplois (Réserves foncières transversales : 674K€, Actiparc : 645K€, Extension ZI Est : 423K€, ZA La Tourelle : 231K€, Entretien des zones d'activités : 169K€, zone Dainville Achicourt : 137K€, ...). A noter que des recettes de cession de terrain (Actiparc, réserves foncières) ont été perçues pour un montant de 1,05M€ ;
- Des dépenses en faveur de l'attractivité du territoire et du tourisme pour 304K€ ;
- Des dépenses en lien avec le soutien à l'activité économique agricole et à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour 274K€ dont 174K€ d'aides à la création immobilière et 100K€ d'avance remboursable pour l'AFP2I ;
- Des dépenses dans les bâtiments à vocation économique pour 123K€ ;
- Des dépenses pour soutenir la formation et la recherche pour 4K€ ;
- Des dépenses en lien avec le développement du numérique pour 3K€.

SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

17,81 M€



En M€	Dépenses	Recettes
OPERATIONS INTERET COMMUNAUTAIRE HABITAT	7,73	1,56
SOUTIEN A L'HABITAT PRIVE	4,95	4,44
RENOUVELLEMENT URBAIN	3,29	0,36
AIDES AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	1,31	0,07
PLUI ET URBANISME	0,31	0,13
RECONQUETE DENTS CREUSES	0,11	0,00
RESERVES FONCIERES HABITAT	0,11	0,17

Parmi les dépenses réalisées au titre de cette politique publique figurent :

- Les opérations d'intérêt communautaires pour un montant de 7,73M€ dont 4,4M€ pour la ZA La Tourelle, 2,1M€ pour Champs Bel Air 2 à Dainville, 712K€ pour l'aménagement Tourelle à Achicourt, 478K€ pour Val de Scarpe II ; à noter que des recettes ont été perçues pour 1,56M€ (aménagement Tourelle à Achicourt et Raoul Briquet) ;
- Le soutien à l'habitat privé pour un montant de 4,95M€ (ANAH, aides CUA à l'accédant) financé par 4,44M€ de recettes ;
- Les aides et travaux en lien avec le renouvellement urbain pour 3,29M€, dont 1,62M€ pour la résidence Saint Michel à Arras, 808K€ pour la place de Rouen à Achicourt, 592K€ pour la résidence Baudimont à Arras et 222K€ pour le programme « Rénovons nos HLM » ;
- Les aides au logement locatif social pour un montant de 1,31M€ ;
- Les dépenses relatives au PLUI pour 305K€.

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ

7,20 M€



En M€	Dépenses	Recettes
FACILITER LES ECHANGES ET LA MOBILITE	2,37	0,16
MATERIEL DE RESEAU DE TRANSPORT	1,81	0,15
SCHEMA VELO, GARAGES A VELOS	1,44	0,003
PARKINGS	1,31	0,00
ENCOURAGER LE COVOITURAGE	0,28	0,00

Au titre de la politique publique visant à développer la mobilité, parmi les dépenses réalisées :

- 2,37€ ont été réalisés pour faciliter les échanges et la mobilité dont 1,7M€ pour l'aménagement du PEM Gare et 368K€ de travaux d'aménagement des bâtiments ARTIS ;
- 1,81M€ ont été réalisés dans l'achat de matériel de transport visant la poursuite du renouvellement de la flotte de bus pour le transport des voyageurs vers une motorisation de type Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). En 2025, 3 bus standards GNV, 1 navette urbaine GNV, 1 véhicule de service, 34 vélos électriques ont été acquis ;
- 1,44M€ auront été réalisés sur le schéma vélo ;
- 1,31M€ pour l'aménagement et l'entretien des parkings communautaires, dont 600K€ pour le financement du parking silo Bergaigne ;
- 279K€ pour encourager le covoiturage avec l'aménagement de l'aire du projet INSERRE.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

19,45 M€



En M€

	Dépenses	Recettes
VOIRIE	15,35	1,67
ILOT BERGAIGNE	2,53	0,00
CITADELLE	0,90	0,00
ENCOURAGER LES ACTIVITES DE LOISIRS	0,37	0,71
PRESERVER NOS ESPACES NATURELS	0,31	0,00

Au titre de la politique visant à améliorer le cadre de vie, parmi les dépenses :

- 15,35M€ auront été réalisés en 2025 au titre de l'aménagement et l'entretien des voiries communautaires, dont 936K€ pour l'éclairage public ;
- 2,53M€ pour l'aménagement de l'îlot Bergaigne ;
- 896K€ de travaux ont été réalisés au niveau de la Citadelle dont 700K€ pour la concession d'aménagement avec la SPL de l'Artois pour la requalification de l'esplanade du Gouverneur ;
- Près de 368K€ réalisés pour encourager les activités de loisirs, dont 165K€ pour la base nautique et 107K€ pour le centre aqualudique ;
- Plus de 306K€ de travaux pour préserver nos espaces naturels, dont 152K€ pour le plan boisement et 131K€ pour le Val de Scarpe.

ACCOMPAGNER LA SOLIDARITÉ ET RENFORCER LA PRÉVENTION

10,11 M€



En M€

	Dépenses	Recettes
PISCINES COMMUNAUTAIRES	4,39	0,55
ENCOURAGER LE SPORT	2,11	0,33
FONDS DE CONCOURS SOUTIEN AUX COMMUNES	1,49	0,00
SECURITE ET VIDEO PROTECTION	0,70	0,25
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS, PLAN DE RELANCE	0,68	0,00
CIMETIERES CREMATORIUM	0,41	0,00
AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	0,13	0,05
MUTUALISATION, PLATEFORME SERVICES	0,11	0,00
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,08	0,00
ACTIONS POUR LA SANTE	0,02	0,00

Au titre de la politique publique visant à accompagner la solidarité et à renforcer la prévention, les principales dépenses de 2025 ont été les suivantes :

- Pour plus de 4,39M€ de travaux dans les piscines communautaires, dont 3,94M€ pour la restructuration de la piscine François Ménard d'Achicourt ;
- Pour plus de 2,11M€ pour encourager le sport, dont 1,9M€ de travaux pour la salle de sport Colette Besson (Peguy) ;
- Pour plus de 2,1M€ les fonds de concours versés aux communes dont le fonds de concours exceptionnel « plan de relance » ;
- Pour près de 700K€ des travaux pour la sécurité et la vidéoprotection ;
- Pour plus de 408K€ des travaux dans les cimetières.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

13,00 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
ASSAINISSEMENT	6,11	0,89
PREVENTION DES RISQUES	2,89	0,00
PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU	1,91	0,08
GESTION DES EAUX PLUVIALES	0,66	0,00
SECURITE INCENDIE	0,53	0,00
MOBILITE ELECTRIQUE	0,36	0,00
ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,23	0,03
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE	0,21	0,00
SCHEMA AMENAGEMENT GESTION EAUX SAGE SCARPE	0,11	0,01
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	0,00	0,11

Au titre de la politique publique visant à protéger l'environnement, les dépenses 2025 ont concerné :

- Pour plus de 6,11M€ les travaux relatifs à l'assainissement (stations d'épuration, travaux de collecteurs...). A noter plus de 885K€ de subventions versées par l'Agence de l'Eau ;
- Pour près de 2,89M€ les travaux relatifs à la prévention des risques ;
- Pour près de 1,91M€ les travaux pour préserver la ressource en eau dont les travaux sur les conduites d'eau et les réservoirs ;
- Pour 657K€ de travaux en lien avec la gestion des eaux pluviales ;
- Pour 529K€ les travaux concernant les poteaux et bouches d'incendie ;
- Pour 358K€ de travaux pour l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques ;
- Pour 227K€ les opérations en lien avec la transition écologique, dont les subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique, les travaux de performance énergétique ;
- Pour 211K€ les fonds de concours aux communes au titre de la transition énergétique.

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

3,04 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
MATERIEL, MOBILIER ET FLOTTE AUTO	1,93	0,01
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	1,10	0,09

Au titre des dépenses relatives au patrimoine communautaire figurent notamment :

- Pour 1,93M€ l'acquisition de matériel, de mobilier et de véhicules de services, dont 1,46M€ de matériel informatique et 225K€ d'achat de véhicules de services ;
- Pour 1,1M€ de dépenses de gros entretien des bâtiments communautaires.